



# Qu'est-ce qu'une coopérative ?

## Société Coopérative (SC)

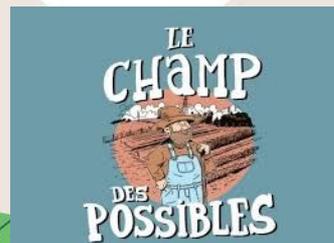
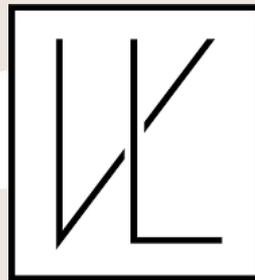
- Société privée réservée aux « véritables coopérations »
- Modèle largement éprouvé depuis plus d'un siècle
- Au moins 3 fondateurs
- Capital variable (entrée et sortie simplifiée des coopérateurs)
- Affectation du résultat décidée annuellement par l'Assemblée Générale

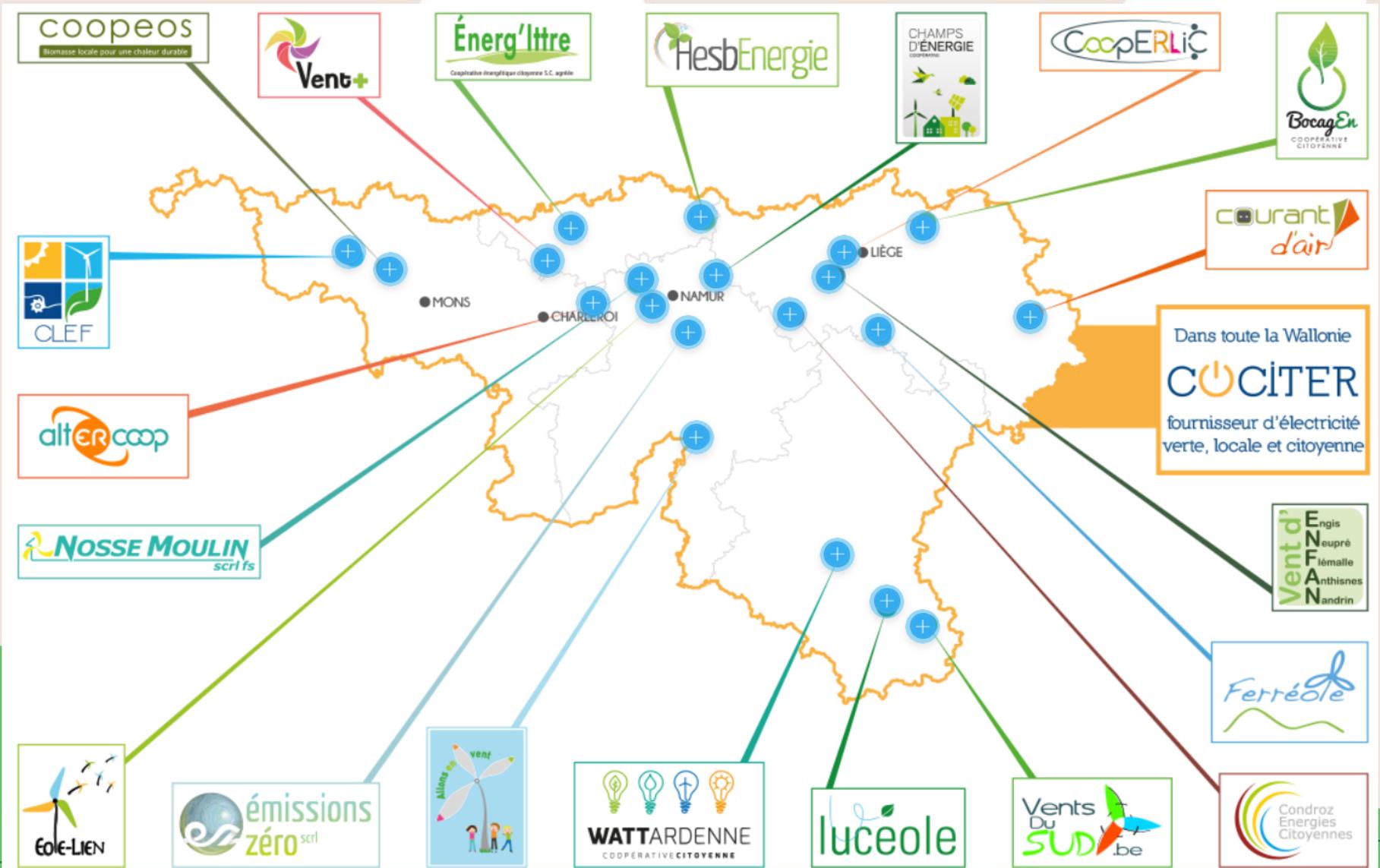
## Coopérative « citoyenne » (agrée Conseil National de la Coopération)

- Gérée démocratiquement (1 personne = 1 voix)
- Objectifs sociétaux (social, environnemental) plus que financiers
- Non spéculative (rachat de parts plafonné à leur valeur initiale)
- Dividendes limités à 6% du montant investi
- Avantages fiscaux (sous conditions)



# Quelques exemples de coopératives belges









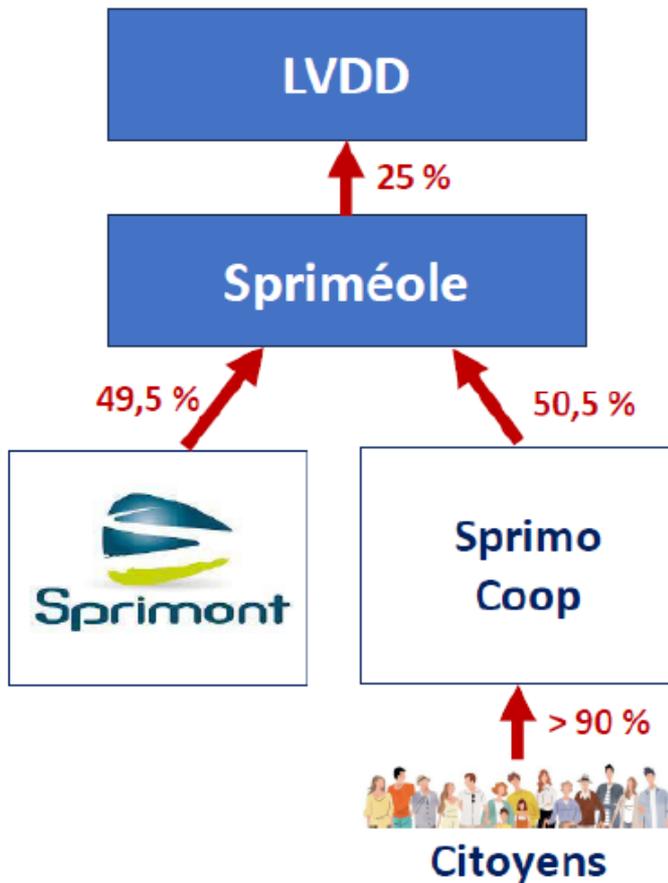


LVDD (Les Vents De Damré)  
Société d'exploitation du parc



# Le parc éolien de Sprimont (3)

## Participation locale Organisation retenue



Spriméole est une structure intermédiaire

Sprimocoop est une coopérative citoyenne qui sera bientôt agréée CNC\* + RESCOOP\*

\*demande d'agrément en cours

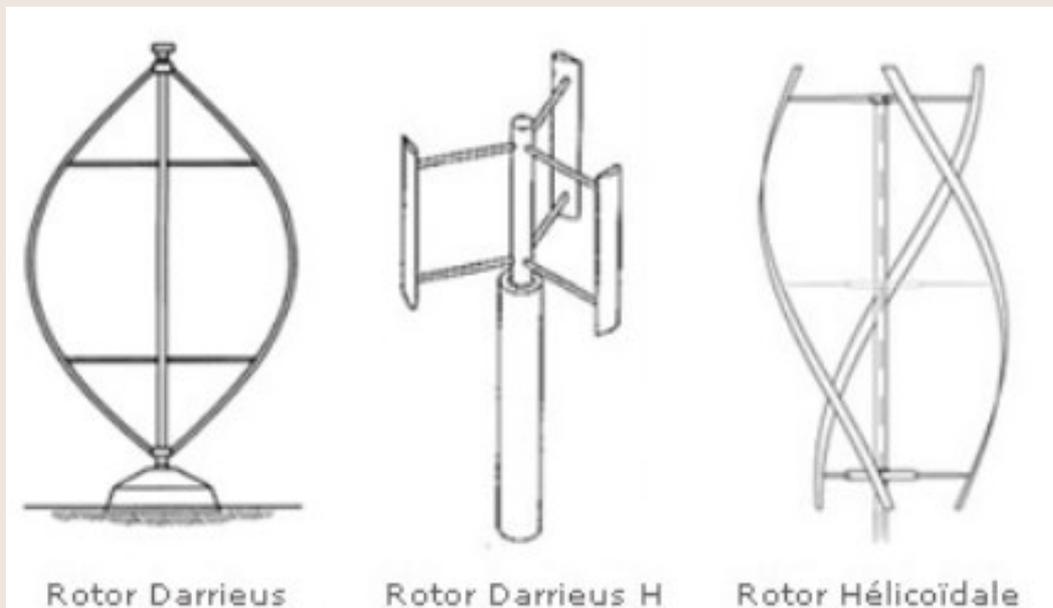
# Parlons un peu des éoliennes



# Deux grandes catégories d'éoliennes



Éolienne à axe vertical



Éolienne à axe horizontal

Projet à Sprimont



# La tour

- Projet de Sprimont
- Hauteur : 84 mètres

Béton

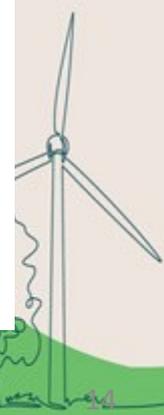
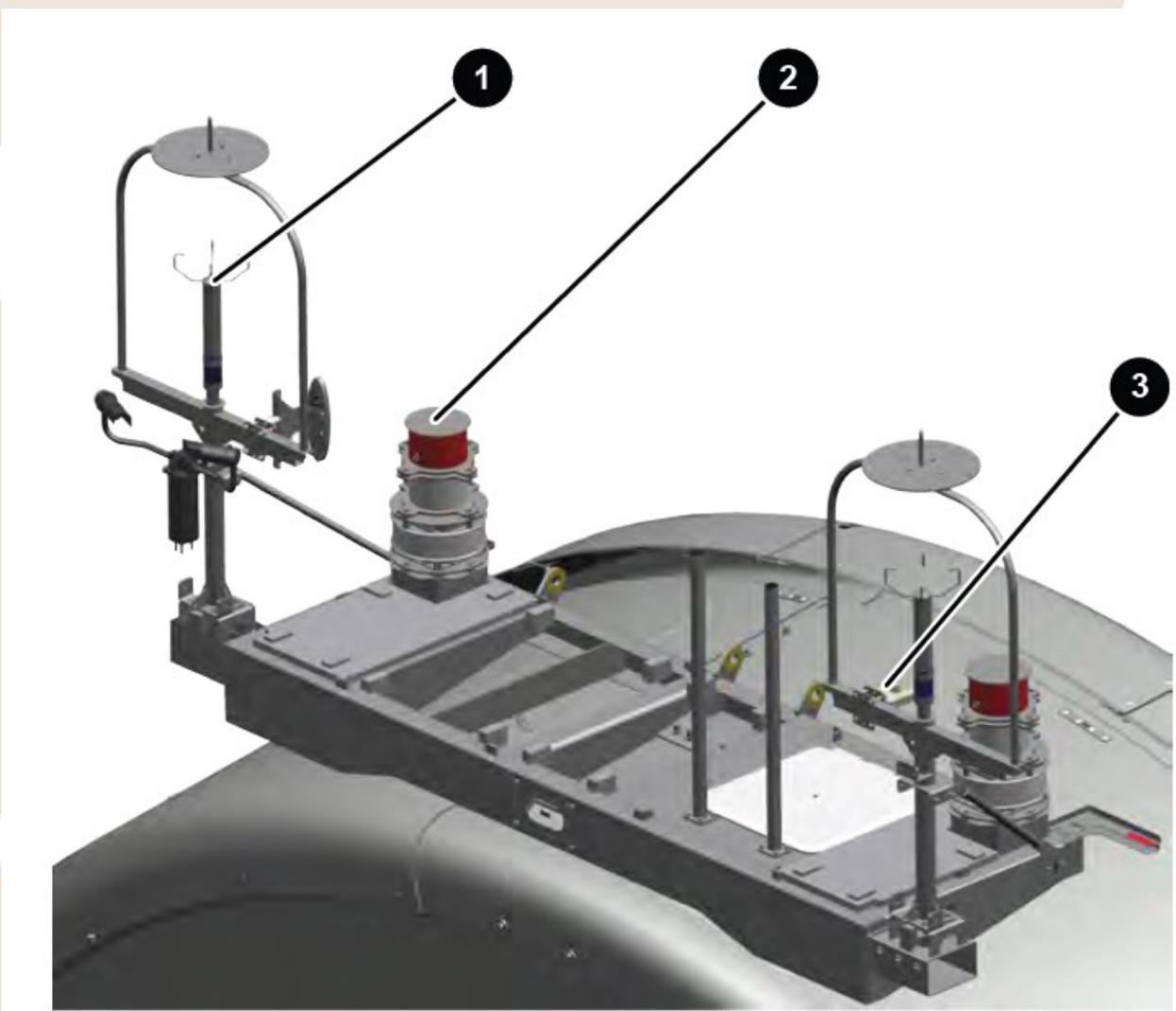


Acier





# Composants situés sur le toit du module





Projet éolien  $\approx$  10000 ménages en électricité



Puissance nominale 3.6 [MW]



# Les pales du rotor

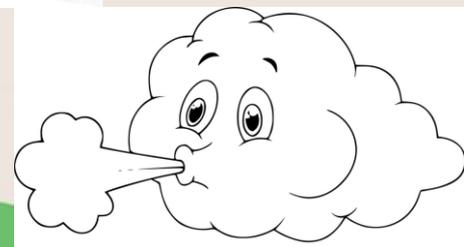
Sprimont = 58 [m]



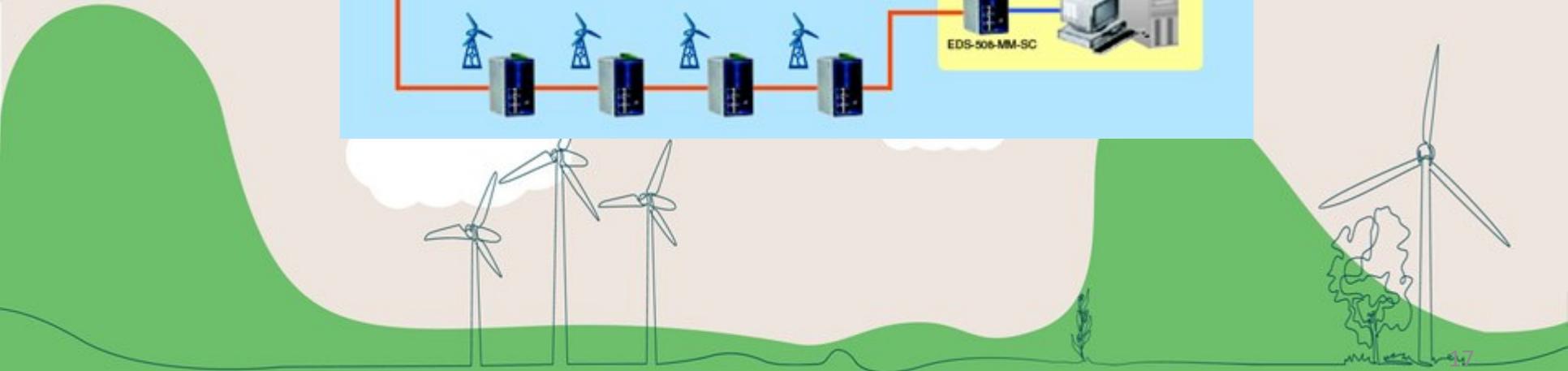
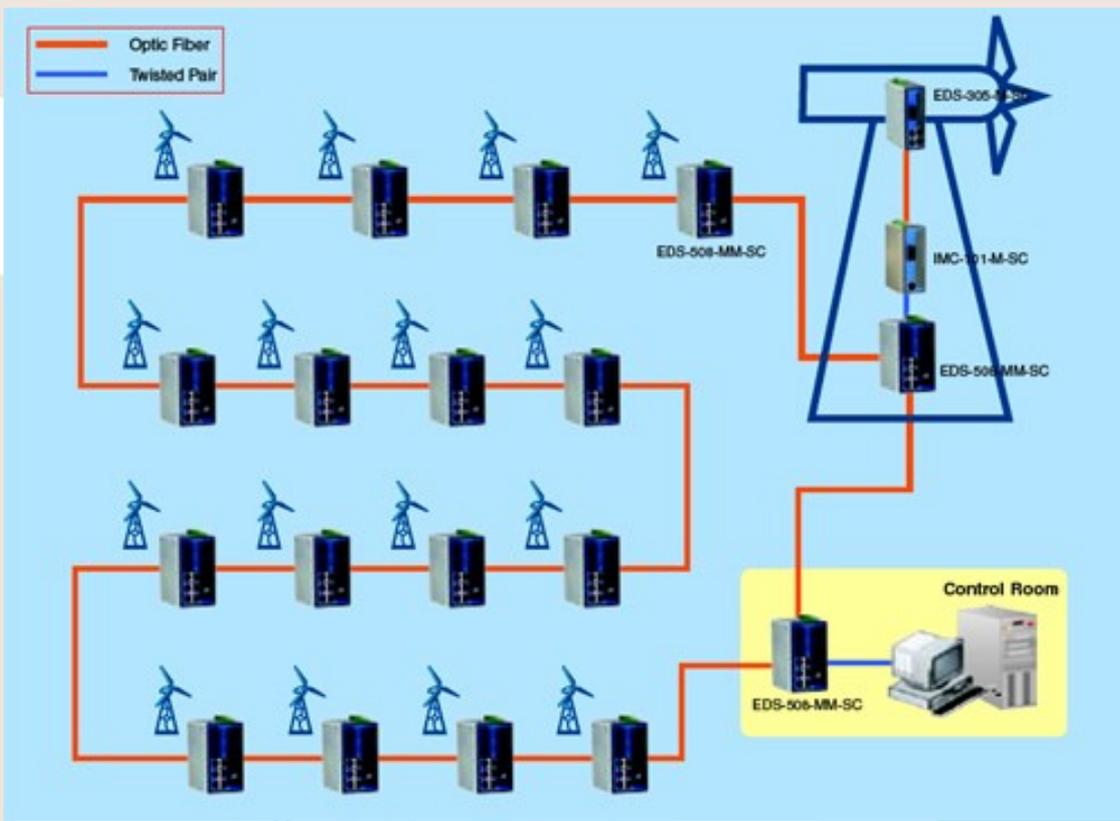
Peignes



$10,8 \text{ [km/h]} < \text{Vitesse du vent} < 90 \text{ [km/h]}$



## Contrôle à distance (scada)





**Nos projets :**  
**Bien plus que des éoliennes !**



# Bien plus que des éoliennes !

**En 2026, les premiers bénéficiaires**

**À quoi va-t-on les utiliser ?**

**Dividendes**

**Réserves**

**Nouveaux projets**

Les dividendes pour les coopérateurs sont limités à 6%

**Le reste va financer des PROJETS PAR ET POUR LES COOPERATEURS**

Seul ou en partenariat

- ✓ Avec la commune
- ✓ Avec des coopératives ou des ASBL

Selon les opportunités ou à la demande des coopérateurs



# 3 axes principaux

## Énergie

- ✓ Économies d'énergie
- ✓ Production d'énergie renouvelable
- ✓ Communautés de partage d'énergie renouvelable

## Biodiversité

## Alimentation

*Retombées des projets en priorité pour les coopérateurs*

# La gestion des projets

Elle sera définie dans le règlement d'ordre intérieur (ROI )

Les coopérateurs sont les chevilles ouvrières des projets

Mise en place de groupes de travail par projet

- ✓ Participation des coopérateurs
- ✓ Rassemblement des différentes compétences

# Les fondateurs



Face au notaire,  
Gérard Hupperts,  
Jacques Terlinden,  
Lino Polese,  
Françoise Labaye,  
Benoit Michel,  
Jean-Marc Goffin,  
Eric Domken,  
Roland Minguet,  
Philippe Gilson.

Absents de la photo : Philippe Laboulle et Jérôme Martin

Les fondateurs sont les signataires de l'acte constitutif de la société dont ils déposent le plan financier et les statuts.

Ils veillent à ce que la société coopérative dispose lors de sa constitution de capitaux propres suffisants.





## L'Assemblée générale (AG)

- Ce sont les membres de la coopérative : personnes physiques ou morales ayant au moins une part.
- Tous les coopérateurs ont une voix à l'A.G., quel que soit leur nombre de parts.
- L'AG se réunit au moins une fois par an, élit le CA, approuve les comptes et vote les décisions importantes à la majorité des voix, sauf exception.



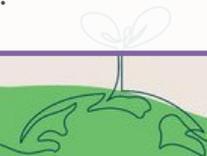
## Le Conseil d'Administration (CA)

- 6 membres, nommés par l'Assemblée Générale pour 4 ans.
- Le CA est mandaté par l'AG pour gérer la coopérative et ses projets.
- Il assure la gestion journalière par l'intermédiaire de son Administrateur Délégué



## Les Groupes de Travail

- Citoyenneté participative = valorisation des compétences et de l'expérience de tous les coopérateurs volontaires.
- Le CA soutient ardemment la participation des non-administrateurs et leur laisse une place importante dans la mise en œuvre.
- Tout coopérateur peut rejoindre un ou plusieurs groupes de travail.



# Le Conseil d'administration



**Roland MINGUET**

*Vice-Président*

Ingénieur industriel (Gramme)

Carrière professionnelle dans le groupe automobile PSA Peugeot Citroën en France  
(Direction R&D/Qualité)



**Philippe LABOULLE**

*Président*

Licencié en Administration des Affaires (ULiège)

Carrière professionnelle dans le secteur IT.  
Membre du Comité de Direction du groupe NRB,  
administrateur de filiales, responsable ESG



**Philippe GILSON**

*Administrateur Délégué*

Ingénieur

Gérant et administrateur d'entreprises,  
d'ASBL et de coopératives

# Le Conseil d'administration

Une équipe pluridisciplinaire, compétente et motivée !



**Jacques TERLINDEN**

*Coordinateur de Projets*

Administrateur délégué de INDEXPLUS, leader de la gestion énergétique d'immeubles



**Gérard Hupperts**

*Trésorier*

Administrateur de sociétés, trésorier de nombreuses ASBL



**Jean-Marc Goffin**

*Coordinateur de Projets*

Conseiller "Finance" chez CBC Banque

Membre des comités d'investissement « Crédit-Sud » et « OVO »



# Appel à souscription

## Devenez coopérateur / coopératrice !

En tant que personne physique

- Achetez 1 à 50 parts de 100 € / pers
- Offrez des parts à vos enfants

En tant que personne morale

- Achetez 1 à 50 parts de 100 € / pers

### Objectif

**400 000 €**

avant le 15 août 2024

*Investir dans des actions comporte des risques.  
Voir note d'information sur [www.sprimocoop.be](http://www.sprimocoop.be)*

The image features a light beige background with several white, fluffy clouds of various sizes scattered across the upper and middle sections. At the bottom, there is a green landscape with rolling hills and three small, simple line-art plants. The central text is in a dark green, sans-serif font.

Rassemblons nos énergies !